



La Municipalité du Canton de Saint-Camille, située dans la MRC des Sources en Estrie, compte environ 570 habitants. Elle se distingue par son dynamisme, son avant-gardisme et son fort ancrage agricole. Elle s'appuie sur un réseau d'organisations et d'entreprises solides et complémentaires qui répondent aux besoins de la communauté. Elle se démarque également par son accueil, son ouverture et sa prise en charge active de son développement. La Municipalité est présentement à la recherche d'une personne afin de pourvoir le poste de greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e).

Greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e)

Sous la responsabilité immédiate de la directrice générale et greffière-trésorière, la personne qui occupe le poste de greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e), de manière non limitative, aura à effectuer les tâches suivantes :

Principales responsabilités :

- Accueillir les visiteurs et répondre aux appels téléphoniques;
- Assister la direction générale dans les demandes d'accès à l'information;
- Classer les documents et dépouiller le courrier;
- Effectuer diverses tâches comptables (dépôts bancaires, facturation, encaissements, conciliations bancaires, taxes foncières, mutations, etc.);
- Réaliser des tâches de traitement de texte, photocopies et envois de courriels;
- Gérer la location de matériel et des espaces du parc;
- Préparer la paie;
- Recevoir et traiter les demandes et plaintes des citoyens;
- Remplacer au besoin la direction générale et greffier-trésorier lors de réunions, comités ou ateliers, incluant la signature de documents officiels (chèques, procès-verbaux, règlements, résolutions, etc.);
- Effectuer toute autre tâche connexe confiée par la direction générale.

Qualifications requises :

- DEP en secrétariat et comptabilité ou équivalent serait un atout;
- Excellente maîtrise du français oral et écrit;
- Bonne connaissance de la suite Office;
- Connaissance du logiciel Sygem serait un atout;
- Connaissance du monde municipal serait un atout.

Conditions de travail :

- Poste permanent à temps plein de jour (horaire modulable entre 30 et 35 heures semaine);
- Salaire selon la politique des conditions de travail;
- L'entrée en fonction est dès que possible.